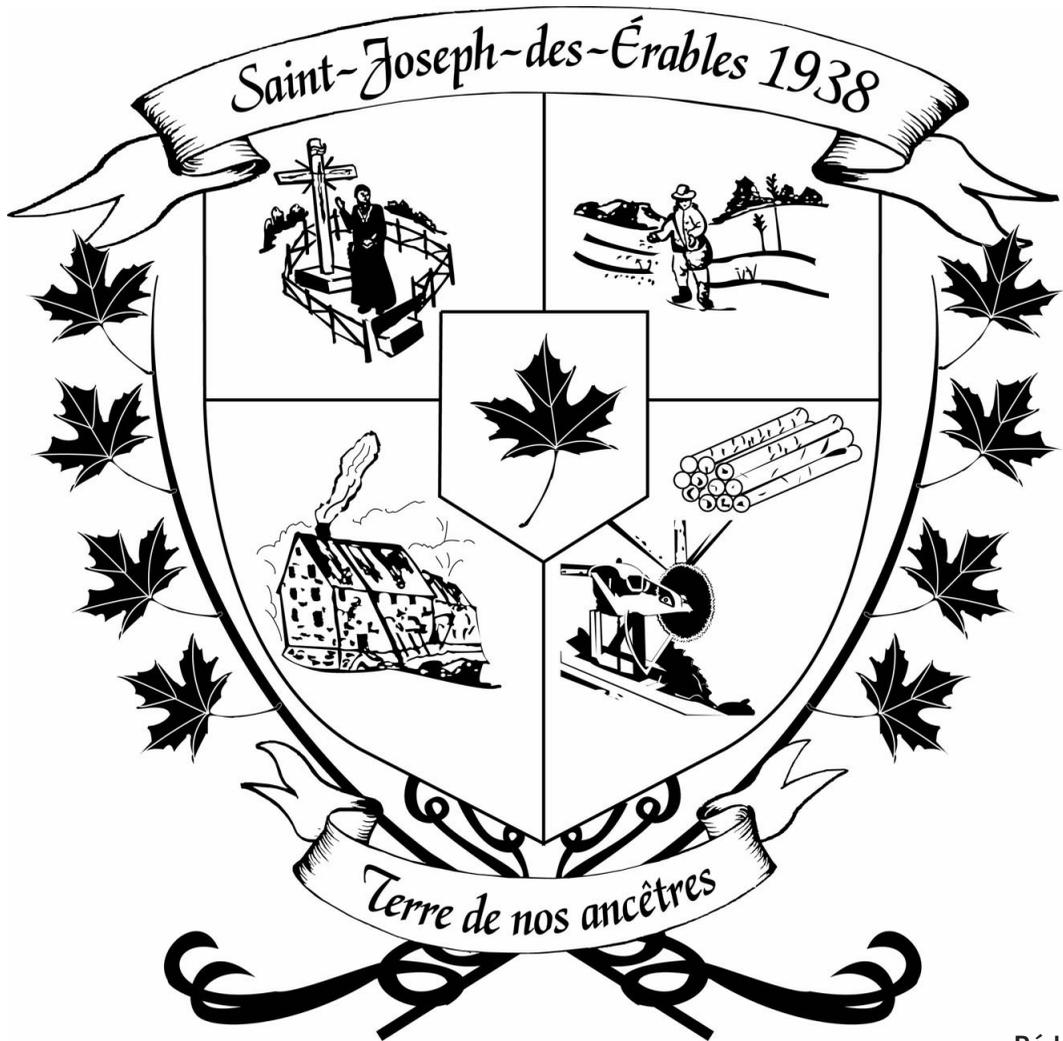


# Bulletin municipal



## Mot du Maire

Bonjour à tous,

Nous avons enfin obtenu le paiement final du ministère de la sécurité publique, concernant les dégâts qui ont été causés par la tempête Irène en août 2011. Ces pluies abondantes ont causé pour 270 000 \$ de dégâts à nos infrastructures routières, à la rivière des Fermes et à d'autres cours d'eau. Nous avons travaillé ardemment afin de rétablir le tout rapidement. Avec le remboursement du ministère de la sécurité publique, il en aura coûté finalement 31 000 \$ à la municipalité. La santé financière de la municipalité est maintenant de retour et nous ferons notre possible pour qu'elle le demeure.

Bien à vous,

Louis Jacques, maire

## Informations générales

### Rapport budgétaire semestriel

En date du 6 mai 2013, les dépenses s'élèvent à 155 037,84 \$ et les recettes à 428 323,73 \$ sur un budget de 698 111 \$.

### Échéance de taxes

Un rappel pour les gens concernés, le deuxième versement est le 1er juin prochain. Le taux d'intérêt mensuel est de 1,5 % sur tout compte échu.

### Ordures ménagères

Jusqu'au 16 septembre inclusivement, la cueillette des ordures ménagères se fera à chaque semaine. Consultez votre calendrier de cueillette.

### Travaux dans les champs

Nous avons remarqué depuis quelques années que des agriculteurs laissent beaucoup de résidus sur la route lorsqu'ils travaillent dans leurs champs. Nous demandons à ce que dorénavant, ces agriculteurs portent une attention particulière à la propreté de la chaussée. Selon le code de la sécurité routière, l'article 498 mentionne : « Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. Il est également interdit à tout conducteur de laisser une matière quelconque se détacher du véhicule qu'il conduit. ». La sureté du Québec a fait des remarques face à cette situation. Il y aura une surveillance accrue et des amendes pourraient s'appliquer.

Plusieurs motocyclistes, automobilistes et camionneurs empruntent cette route à tous les jours et un nombre toujours grandissant de cyclistes et piétons utilisent l'accotement asphalté. Ces gens doivent redoubler de prudence afin d'éviter des accidents qui pourraient s'avérer tragiques.

## **Piscine**

Avec l'arrivé du beau temps arrive aussi l'installation de piscines. Vous devez vous procurer un permis, au coût de 25 \$, pour l'installation d'une nouvelle piscine, qu'elle soit creusée, semi-creusée, hors terre ou démontable. Le règlement du Québec sur les piscines et la demande de permis sont disponibles sur le site Internet de la municipalité. Vous pouvez aussi vous procurer ces documents au bureau municipal. Pour les piscines existantes, nous vous rappelons que l'application des règles de sécurité et la plus grande vigilance sont de mises afin d'éviter que des tragédies se produisent.

## **Cours sur le compostage**

La MRC Robert-Cliche offre cette année encore « La Machine à terre » avec le cours « Introduction au compostage domestique ». Vous êtes désireux de composter, vous aurez les outils pour le faire. Vous apprendrez à transformer 40 % de vos déchets qui pourront servir à enrichir plantes et jardins.

Accélérer et contrôler la composition des déchets verts (feuilles, herbes) et de certains déchets de cuisine (fruits, légumes et autres) pour les transformer en compost. Un seul composteur peut traiter 200 kilogrammes de matières putrescibles par année.

Pour une troisième année consécutive, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables vous offre gratuitement le composteur. Vous devez vous inscrire auprès de M. François Roberge au 418-774-9828 poste 231 afin de vous inscrire au cours qui aura lieu le 15 mai prochain à 19h, au chalet du parc municipal de Saint-Joseph-de-Beauce. Par la suite, vous pourrez passer au bureau municipal afin de recevoir votre composteur.

## **Séance du Conseil**

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le lundi 3 juin à 20h00.



### **SANS GÉNIE, Je risque mon permis et ma vie!**

Enfin, l'été se pointe le bout du nez, amenant avec lui le beau temps, l'ouverture des terrasses, les fêtes en plein-air et bien sûr les nombreuses possibilités de prendre un verre. En cette période estivale, il est important d'être vigilant et soucieux face à votre conduite automobile. Un accident peut arriver très rapidement et emporter votre vie, celle d'un parent ou d'un ami. Cet été, si vous fêtez, confiez vos clés. Appelez un ami, un parent, un taxi ou un service de raccompagnement de votre région.

Un message de la Table de concertation Beauce-Etchemin pour la prévention de l'alcool au volant